

**DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

MISE EN LIGNE LE 10-04-2026

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20260407-DCM26-055-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 26.055

Le 07 avril de l'an deux mille vingt-six à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 01 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

Le 01 avril 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire ; Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jacques GIROUX, Mme Nadine DAVID, M. Yves PAGE, Mme Fabienne LEPROUX, M. Julien DURESSAY, Mme Florence LABEYRIE : adjoints.

M. Olivier BERTRAND, Mme Agnès BOUFFARTIGUE, Mme Anne-Françoise CALLANDREAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Céline DROUILLARD SOLER, Mme Océane FERNANDES, Mme Léa GALLAUZIAUX, M. Robert GALON, M. Sébastien GONZALEZ, Mme Élisabeth GRANERIS, M. Jacques GUIARD, M. Thomas LAFARIE, Mme Patricia LE NÔTRE, Mme Bérénice LHOMME, M. François-Xavier PATTEDOIE, M. Yannick PAVON, Mme Fabienne PINEL, Mme Camille RÉVOLAT, M. Gilbert THULEAU, M. Christophe TROYAUX : conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Benoît ARDON par Mme Fabienne PINEL
M. Nicolas CALBRIX par M. Christophe TROYAUX
M. Christophe PLASSARD par Mme Camille RÉVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Mme Élisabeth GRANERIS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ
D'ÉCONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE LA SAINTONGE (SEMIS)**

RAPPORTEUR : M. MARENGO

**VOTE : 5 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Conformément à l'article L.1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune, ayant accordé sa garantie aux emprunts souscrits par la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS), a droit d'être représentée auprès de ladite société par un délégué spécial.

Le délégué spécial doit être entendu, sur sa demande, par tous les organes de directions de la société. Ses observations sont consignées au procès-verbal des réunions du conseil d'administration.

Le délégué peut procéder à la vérification des livres et des documents comptables et s'assurer de l'exactitude de leurs mentions.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner un de ses membres pour siéger, comme délégué spécial, au sein de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu les articles L 5211-7 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que, par dérogation, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un autre mode de vote,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- à l'unanimité de renoncer à recourir au scrutin secret,

DÉSIGNE

- Mme DROUILLARD SOLER comme déléguée spéciale, pour représenter le conseil municipal au sein de la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS).

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



La secrétaire de séance,

Elisabeth GRANERIS

